

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2017 COMPTE-RENDU

Le sept mars deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Anita GUÉRIN, Norbert LIVENAI, Michelle CHARPENTIER, Colette PERRAULT, Chantal LOPEZ, Marcel GUIOULLIER, Damien DESERT, Sonia GUIOULLIER, Claude PAILLARD, Philippe TRICAUD, Richard FLAMENT, Sylvie ECOLE, Rémi DHOMMEAUX, Philippe PELLUAU, Nathalie COQUET, Hervé GADBIN, Armelle LACROIX, Lilian LEBRET, Geneviève JUGE

Était absente et excusée : Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE

Étaient absents : Sandrine COURNE ET Mathilin GUILLET.

Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE

Madame Chantal LOPEZ été élue secrétaire de séance.

.....

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 JANVIER 2017

Le procès verbal de la réunion du 10 janvier 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 2 Allée des Rosiers
- La Fontaine
- Rue P. Gémin et Chemin des Planchettes
- 25. Rue Daudier
- 24, Rue V. Fourcault
- 13, Rue A. Paré
- 15, Rue Jacques Prévert
- 19, Rue de Craon
- 12, Rue A. Paré

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Toujours dans le cadre des délégations, Monsieur le Maire a renouvelé la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole, après consultation de 3 établissements bancaires :

Montant : 300 000 €

Taux Euribor 3 mois + 1.40% (1.071 à ce jour)

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 0.30% l'an

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

INSCRIT à l'ordre du jour complémentaire les points suivants :

- Tarifs de la Mini Blue Night 2017
- Participation de la commune dans la société « Solaire Bleu »

AFFAIRES FINANCIERES

2017 – 017 : SUBVENTION AU CCAS

Afin de permettre au C.C.A.S. d'équilibrer son budget 2017,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE une subvention d'équilibre 2017 d'un montant de 140 000 € au budget du C.C.A.S.

ASSOCIATIONS

2017 – 018 : SUBVENTIONS 2017 – ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission « sport – associations », après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ALLOUE les subventions suivantes pour l'année 2017 :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT (EN EUROS)
Action Catholique des Enfants	300 € et 28 € /enfant de Renazé pour les camps
Amicale des Anciens Combattants	100 €
Amicale des Pêcheurs du Chéran	1 000 €

Collège Association Sportive	400 €
Association des Perreyeurs	600 €
Athlétisme	750 €
Collège Foyer socio-éducatif	300 €
Comice agricole	700 € si le comice a lieu à Renazé
Conjoints survivants	100 €
FDGDON	142.78 €
Entente Cycliste Craon-Renazé	1 800 €
Entente Renazéenne Boules Bretonnes	450 €
Foyer Laïque section gymnastique	100 €
Gymnastique Club Renazéen	1 600 €
Hobby Sports	450 €
Judo Club Renazéen	1 600 €
OCCE Ecole Maternelle Jacques Prévert	1 619 € : (17 € x 57 enfants de Renazé + 650 € de forfait)
OCCE Ecole Primaire Ernest Guillard	3 153 € : (17 € x 109 enfants de Renazé + 1 300 € de forfait)
OMSR	9 300 € pour l'animateur sportif + 600 €
Patchwork Passion	100 €
Randonneurs du Chéran	250 €
Tennis Club Renazéen	700 €
Union Nationale des Combattants	100 €
Union Sportive Renazéenne	3 400 €
Badminton	400 €
ARCIA	2 000 €
Mayenne Nature Environnement	100 €
TOFODO Country	100 €
Floorball 53	400 €
Renazé basket	500 €
Festivités Renazéennes	600 €
Le Souvenir Français	100 €
Marchings Bands du Collège	300 €
Foyer laïque	100 €
Familles Rurales	Pour mémoire 52 € par enfant de Renazé pour le stage cirque

2017 – 019 : SUBVENTION 2017 – AGR PETANQUE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, par 10 voix Pour et 8 voix Contre, après en avoir délibéré,

REFUSE d'accorder une subvention à l'association AGR Pétanque en 2017,

MOTIVE cette décision par le faible effectif de l'association (5 adultes).

Il est précisé que les élus ayant votés contre souhaitaient allouer la somme de 100 € en 2017 à cette association.

2017 – 020 : SUBVENTION 2017 – CLUB MARCEL DION

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 16 voix Pour et 5 voix contre

DECIDE d'allouer une subvention de 500 € en 2017 à l'association « Club Marcel DION ».

Il est précisé que les élus ayant votés contre souhaitaient allouer une somme de 100 € en 2017 à cette association.

2017 – 021 : SUBVENTION 2017 – TENNIS DE TABLE RENAZEEN

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour et 8 voix Contre

DECIDE d'allouer une subvention de 650 € en 2017 à l'association « Tennis de table Renazéen ».

Il est précisé que les élus ayant votés contre souhaitaient allouer une somme de 500 € en 2017 à cette association.

2017 – 022 : SUBVENTION 2017 – TOFODO COUNTRY

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 16 voix Pour et 5 voix Contre

DECIDE d'allouer une subvention de 100 € en 2017 à l'association « TOFODO – COUNTRY ».

Il est précisé que les élus ayant votés contre souhaitaient ne pas allouer de subvention en 2017 à cette association.

2017 – 023 : SUBVENTION 2017 – APE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 6 voix Contre

DECIDE d'allouer une subvention de 400 € en 2017 à l'association « APE ».

Il est précisé que les élus ayant votés contre souhaitaient allouer une somme de 100 € en 2017 à cette association.

2017 – 024 : SUBVENTION - AFCCRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 252 € pour l'adhésion de la commune à l'AFCCRE pour l'année 2017.

2017 – 025 : SUBVENTION - CAUE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

ALLOUE la somme de 182.94 € pour l'adhésion de la commune au CAUE pour l'année 2017.

AFFAIRES SCOLAIRES

2017 – 026 : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE de la part des communes du domicile des parents, la participation aux frais de scolarité selon le tableau ci-dessous :

Ces communes n'ont soit plus d'écoles ou ont accepté la prise en charge des frais de scolarisation.

Le coût moyen par élève sans charges financières est de 742.54 €, il était de 840.84 € en 2016.

NOMBRE D'ELEVES FREQUENTANT LES ECOLES PUBLIQUES
ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

PARTICIPATION / COMMUNE

COMMUNE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL ENFANTS	Détail	Participation des Communes
BOUCHAMPS LES CRAON	1	2	3	2227.62	
CHAZE-HENRY		2	2	1485.08	
CONGRIER	3	3	6	4455.24	
GRUGE L'HOPITAL		3	3	2227.62	2 227.62 €
LA BOISSIERE	1	1	2	1485.08	1 485.08 €
LA CHAPELLE HULLIN	1	2	3	2227.62	2 227.62 €
LA GUERCHE DE BRETAGNE	1		1	742.54	742.54 €
LA SELLE CRAONNAISE		2	2	1485.08	
RENAZE	57	109	166	123261.64	
ST AIGNAN SUR ROE	1		1	742.54	742.54 €
ST AIGNAN SUR ROE		2	2	1485.08	
ST ERBLON		1	1	742.54	742.54 €
ST MARTIN DU LIMET	2	10	12	8910.48	8 910.48 €
ST SATURNIN DU LIMET	6	33	39	28959.06	28 959.06 €
VERGONNES	1	1	2	1485.08	1 485.08 €
TOTAL	74	171	245	181922.30	47 522.56 €

2017 – 027 : SUBVENTION A L'OGEC

Conformément au contrat d'association,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

ALLOUE à l'OGEC, en 2017, la somme de 30 444.14 € correspondant au coût moyen d'un élève à l'école publique en 2016 : 742.54 € (ce coût était de 840.84 € en 2015) multiplié par le nombre d'élèves domiciliés à Renazé fréquentant l'école St Joseph à la rentrée de septembre 2016/2017, soit 41 enfants (48 en 2016).

2017 – 028 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS EN CLASSE ULIS

2 enfants de la commune sont scolarisés en classe ULIS à CRAON à l'école Saint Joseph.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 570.42 € à l'UDOGEC, soit le prix de revient de deux élèves en classe élémentaire publique à Renazé.

2017 – 029 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE POUR LA MISE EN PLACE D'UN VISIOPHONE A L'ENTREE DE L'ECOLE ERNEST GUILLARD

Le gouvernement a mis en place un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance relatif à la sécurisation des sites sensibles.

Les travaux de mise en place d'un visiophone à l'entrée de l'école élémentaire Ernest Guillard sont susceptibles d'être éligibles au FIPD.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le projet de mise en place d'un visiophone à l'entrée de l'école Ernest GUILLARD.

VALIDE le projet de financement suivant :

DEPENSES H.T.

Fourniture et pose d'un visiophone à l'entrée de l'école E. Guillard : 3 117.14 €

RECETTES H.T. :

FIPD (80%) : 2 493.71 €

AUTOFINANCEMENT : 623.43 €

TOTAL : 3 117.14 €

AFFAIRES GENERALES

2017 – 030 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

L'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022.

Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2017.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, c'est le cas de la commune, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (1022 sera remplacé par 1028) .

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 19 voix Pour et 2 abstentions :

FIXE les indemnités des élus, à compter du 1^{er} avril 2017, dans la limite de l'enveloppe financière réglementaire, comme suit :

- ↳ pour le Maire : 39.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (maxi 43%).
- ↳ pour les adjoints : 14.93 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (maxi 16.50%).
- ↳ Pour les conseillers 30 € / mois versés en une seule fois en fin d'année.

INTERCOMMUNALITE

2017 -031 : P.L.U.I. – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

Il est rappelé au Conseil Municipal que, dans le cadre de la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, les communautés de communes deviennent compétentes de droit en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale au 27 mars 2017 (soit échéance de 3 ans après sa publication). Le calendrier d'application de ce transfert de compétence peut cependant être différé dans le court terme.

Il rappelle que :

1. Le Conseil Communautaire appelé à débattre de la question, a décidé par délibération 2015-222 en date du 14 septembre 2015 de ne pas transférer ladite compétence à la Communauté de Communes du Pays de Craon et de reporter ce transfert après les élections de 2020.
2. Considérant le cadre institutionnel et réglementaire relatif à ce transfert de compétence, il convient désormais aux communes de s'opposer explicitement à ce transfert de compétence 3 mois avant le 27 mars 2017. Dans le cas contraire, la compétence PLUI sera automatiquement transférée à la communauté de communes.
3. Il est précisé que pour que cette opposition soit recevable, il est nécessaire d'exprimer une minorité de blocage correspondant à au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 16 janvier, M. Patrick GAULTIER, Président, a rappelé aux communes la nécessité de délibérer dans le sens de cette opposition afin de suivre la délibération du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2015.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce transfert.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

VOTE contre le transfert, à la date du 27 mars 2017, de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la CCPC.

URBANISME

2017 – 032 : P.L.U. – NOUVELLES DISPOSITIONS DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

PRECISE que le P.L.U. arrêté intègre les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2016, telles qu'issues de l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 et du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015.

REPONSE DE LA COMMISSION COMMUNALE AUX AVIS DES P.P.A

Marcel GUIOULLIER donne lecture des réponses apportées par la commission communale P.L.U. aux avis formulés par les P.P.A. Il précise que ces réponses seront annexées au dossier d'enquête publique.

BATIMENTS

2017 – 033 : SALLE DE LA TOUCHE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Le Conseil municipal, en date du 5 juillet 2016 a approuvé le projet de réhabilitation de la salle de la Touche dont je vous rappelle le plan de financement :

« Couverture bac acier double peau » :

DEPENSES	
Honoraires Maître d'œuvre (4.5% du H.T.)	6 355.98 €
Travaux lot « couverture »	82 151.49 €
Travaux lot « sol sportif »	59 092.56 €
Mise aux normes dans le cadre de l'Ad'AP	7 900.00 €
Divers (insertion – communication)	1 500.00 €
Total :	157 000.03 €

RECETTES	
DETR 2017 (30%)	47 100.00 €
Réserve parlementaire	5 000.00 €
Autofinancement ou emprunt :	104 900.03 €
Total :	157 000.03 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de lancer une consultation pour les travaux de réhabilitation de cette salle,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés publics avec les entreprises les mieux disantes.

2017 – 034 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LA SOCIETE SOLAIRE BLEU

Vu l'article L. 314-28 du code de l'énergie, issu de l'article 111 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Vu l'alinéa 2 de l'article L.2253-1 du code général des collectivités territoriales issu de l'article 109 de la Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte qui permet la participation financière directe des collectivités locales dans les projets d'ENR de leur territoire.

Vu le projet de panneaux photovoltaïques sur la salle communale de la Touche,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, par 18 voix Pour et 3 Abstentions, après en avoir délibéré,

DECIDE d'investir 11 parts de 250 € chacune au capital de la société SOLAIRE BLEU, porteuse du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette participation financière.

2017 – 035 : AMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Une consultation a été lancée auprès de fabricants de mobilier de restauration collective avec comme cahier des charges :

- ↳ L'insonorisation des tables pour limiter le bruit des assiettes, verres et couverts sur les tables,
- ↳ La limitation du bruit des chaises lors de leur déplacement au sol,
- ↳ La légèreté des chaises compte tenu de leur manutention quotidienne par les agents communaux en charge de l'entretien de cette salle,

La société M.A.C. de TINTENIAC, fabricant de mobiliers de collectivité, a fait l'offre la mieux disante pour un montant de **11 438.70 € H.T.** pour 100 chaises - 10 tables de 120 X 80 - 6 tables de 160 X 80 - 4 tables rondes de diamètre 120 cm.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré ;

VALIDE la proposition de la société M.A.C. de TINTENIAC pour un montant de **11 438.70 € H.T.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce marché public.

2017 – 036 : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITE DE LA SALLE DE L'ESCALE

3 cabinets d'études ont été sollicités pour l'étude de faisabilité de la salle de l'Escale.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

RETIENT le cabinet d'architecture TALVARD de Laval qui a répondu pour un montant forfaitaire de 3 000 € H.T. pour mener à bien cette mission.

ASSAINISSEMENT

2017 – 037 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015



**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS
COMMUNE DE RENAZE
= = = = =
COMPTE D'EXPLOITATION
EXERCICE 2015**

Tableau comparatif des cinq derniers exercices :

	2011	2012	2013	2014	2015	Variations 2015 / 2014	
						en valeur	en %
* Nombre d'Abonnés	1 182	1 209	1 198	1 207	1 207	0	0,0%
* Nombre de m³ facturés	78 590	79 670	79 654	80 893	85 168	4 275	5,3%
* Volume reçu à la station	120 486	149 874	168 892	177 235	137 884	-39 351	-22,20%
* Volume d'eaux parasites / volume reçu à la station	34,8%	46,8%	52,8%	54,4%	38,2%		
* Rejet moyen par branchement (m³/an)	66,5	65,9	66,5	67,0	70,6		
* Rémunération du Fermier :							
. part fixe annuelle	32 900,73 €	33 045,49 €	35 435,83	39 348,46 €	38 598,08 €	-750,38	-1,9%
. totale (parts fixe et proportionnelle)	94 375,79 €	95 112,29 €	99 480,55	107 897,94 €	109 323,22 €	1 425,28	1,32%
* Surtaxe communale :							
. part fixe annuelle	40 791,55 €	39 734,10 €	37 839,93 €	40 073,28 €	39 970,65 €	-102,63	-0,3%
. totale (parts fixe et proportionnelle)	74 748,13 €	73 196,77 €	70 292,00 €	74 938,14 €	75 562,75 €	624,61	0,8%

Après que Marcel GUIOULLIER, adjoint en charge de l'assainissement ait donné lecture du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

PERSONNEL

2017 – 038 : MISE EN PLACE D'UN SUIVI DU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT UNIQUE

VU l'article R.4121-2 du code du travail

Dans le cadre du document unique d'évaluation des risques professionnels,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE L'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Mayenne pour le plan d'action 2017 suivant :

- ↳ Remplacement de mobilier au restaurant scolaire par du mobilier plus léger,
- ↳ Améliorer l'insonorisation du restaurant scolaire pour le confort du personnel et des enfants lors de la pause méridienne,
- ↳ Mise en place d'une formation sur les gestes et postures au travail en vue de prévenir des troubles musculo-squelettiques,
- ↳ Formation du personnel à la sécurité PSC1 et recyclage.

ANIMATION

2017 – 039 : TARIF MINI BLUE NIGHT

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE le tarif d'entrée de la Mini Blue Night 2017 qui aura lieu le 24 mars 2017 à 2 €, ce qui donne également droit à une consommation.

INFORMATIONS

BATIMENTS

Claude PAILLARD informe qu'il a été octroyé à la commune une subvention de 11 905 € pour les travaux de clôture de l'école maternelle dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

AFFAIRES SCOLAIRES - CONVENTION RURALITE ECOLE

Patrick GAULTIER informe que l'AMF53 a proposé aux collectivités une convention visant à optimiser selon leurs dires la réussite des élèves et pour une évolution de l'offre scolaire publique dans la Mayenne.

La commune a apporté une réponse à cette proposition. Il a été répondu qu'il est prématuré de valider cette convention.

La commune souhaite au préalable un dialogue avec les différents partenaires et que de cette concertation naisse un projet qui vise à ce que l'élève soit au centre des préoccupations, l'aménagement harmonieux du territoire étant la seconde composante qui doit être retenue.

ECLAIRAGE PUBLIC

Claude PAILLARD présente le bilan de l'éclairage public 2016.

La contribution maintenance éclairage public 2017 sera de 12 950 € dont 11 914 € pour les points lumineux et 1 036 € pour les armoires.

Au titre de la contribution DT/DICT 2017, le coût est de 3 169.47 €

MATINEE CITOYENNE

Monsieur le Maire informe que la commune organisera sa première matinée citoyenne : « Nettoyage de Printemps » le samedi 1^{er} avril 2017. Toutes les personnes de bonne volonté, ayant à cœur que la commune soit propre et notamment en campagne où il est constaté dans les fossés des déchets, sont invitées à y participer.

Un café d'accueil sera offert pendant la présentation du déroulement de l'action.

Au retour de cette matinée, il sera partagé le verre de l'amitié.

ARRET DES CARS

Marcel GUIOULLIER informe qu'en accord avec le Conseil Départemental, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue du Maréchal Leclerc, il est envisagé de déplacer l'arrêt des cars Rue du Collège.

Cela présente plusieurs intérêts : sécurité des usagers, le bus stationnant sur le parking, les soutes à bagages seront accessibles des deux côtés sans empiéter sur la voie publique.

Cela nécessite un minimum d'aménagement (peinture routière – remise en état du revêtement routier) le déplacement de l'abri bus et de sa remise en état.

A cet endroit, il sera aussi utile pour les transports scolaires vers Craon. Enfin, les cars éviteront d'aller vers le centre bourg ce qui facilitera leur trafic.

ASSAINISSEMENT

A la demande du cabinet SERVICAD, il est souhaitable de réaliser un diagnostic des réseaux d'eaux pluviales pour vérifier leur état avant tous travaux sur la voirie. Deux devis ont été demandés :

↳ Entreprise JAN – ENVIRONNEMENT : 4 200.48 € TTC

↳ Entreprise BOUVIER BRICAUD SUEZ : 7 263.00 € TTC

Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise JAN – ENVIRONNEMENT.

MUSEE DE L'ARDOISE

Le Conseil Municipal autorise l'entrée gratuite au Musée de l'ardoise à l'occasion de la journée de l'ardoise.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le mardi 11 avril 2017 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.